**AR Prefecture**

047-214701955-20250522-DEL0622025-DE
Reçu le 05/06/2025

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 mai 2025

**DEPARTEMENT**
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**
NERAC

**CANTON**
NERAC

**Nombre de conseillers**
**En exercice :** 29
**Présents :** 23
**Votants :** 28

**OBJET :**
Entretien et gestion des espaces verts et espaces naturel – Attribution du Marché

**N° 063/2025**

L'an deux mille Vingt-et-Cinq, le 22 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 16 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mme IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, Conseillers Délégués ; Mmes BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, MEDECIN, PRADO, MM. GOLFIER, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Monsieur DULOUARD qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame PRADO Marie-Ange ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 22 mai 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : GOLFIER Patrick**

Par délibération en date du 23 janvier 2025, vous avez accepté le principe de lancement d'un marché réservé aux structures d'insertion par l'activité économique, issu des articles L2123-1 et L2113-13 (et suivants) du code de la commande publique, ayant pour support des activités d'entretien et de gestion des espaces verts ou des espaces naturels municipaux.

L'Avis d'Appel Public à Concurrence a été envoyé à la publication le 23 janvier 2025, mis en ligne sur le profil acheteur de la Commune, le site internet de la ville, et affiché en Mairie.

**AR Prefecture**

047-214701955-20250522-DEL0622025-DE
Reçu le 05/06/2025

La date limite de réception des offres a été fixée au 12/03/2025, à 14h00, et la plate-forme de dématérialisation n'a reçu qu'un seul dossier de candidature, remis par l'association AGIR VAL D'ALBRET ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION, dont le siège social est à Nérac. Ce candidat n'est pas redevable de la T.V.A.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique aux M.A.P.A. a examiné cette proposition en séance du 21 mars 2025, et a demandé de surseoir à l'attribution pour éclaircir certains points d'exécution.
La Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique aux M.A.P.A. ayant examiné les réponses apportées par le candidat en séance du 14 mai 2025 et les ayant déclarées conformes aux attentes de la collectivité ; le marché peut ainsi être attribué à l'association AGIR VAL D'ALBRET ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION.

Le montant annuel, hors actualisation, correspond, pour la première année d'exécution à 93 294.50 €, le prix mensuel TTC hors actualisation étant de 7 774.50 € (association non assujettie à la TVA).
Ce marché était prévu pour une durée totale de 28 mois (2 ans et 4 mois). Sa durée totale sera ramenée à 24 mois seulement, pour des questions de saisonnalité des missions. Il prendra donc effet le 1er avril 2025, et se clôturera le 31 mars 2027.

Pour information, il est rappelé que le prix annuel du marché antérieur (non actualisé) s'élevait à 90 768 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Considérant les avis de la C.A.O. spécifique aux M.A.P.A. en séances des 21 mars et 14 mai 2025,
Après en avoir délibéré
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **DE DONNER** un avis favorable à l'attribution du marché adapté réservé susvisé à l'association AGIR VAL D'ALBRET ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION selon les modalités décrites plus haut.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement et l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de la présente délibération, à les notifier et à en parfaire l'exécution.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à régler à l'association AGIR VAL D'ALBRET ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION la somme mensuelle de 7 774.50 € T.T.C, hors actualisation, valeur au 1er avril 2025 et après service fait.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025, section fonctionnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....,*

*Et de la publication à Nérac le .....*

*Le Maire*

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,